

	NOM	PRENOM	COMMUNE
Présents	COENT	André	VP, Plouzélambre
	BOURIOT	François	VP, Trélévern
	LE GUEVEL	Jean-François	VP, Caouënnec-Lanvezeac
	OFFRET	Maurice	VP, Cavan
	JEGOU	Jean-Claude	Pluzunet
	GOURHANT	Brigitte	Ploubezre
	BOURGOIN	Jean-Marie	Ploulec'h
	BOURHIS	Thérèse	Trémel
	DISSEZ	Rémi	CM, Saint-Michel-en-Grève
	LE MOAL	Maryvonne	Tonquédec
	FALEZAN	Gérard	Conseil de développement
	L'HOTELLIER	Bertrand	Pleumeur-Bodou
	KERAUDY	Jean-Yves	Perros-Guirec
	KERNEC	Gérard	le Vieux-Marché
	MORVAN	Jean-Pierre	Louannec
	PRAT	Roger	Prat
	QUILIN	Gérard	Plounévez-Moëdec
	SEUREAU	Cédric	Lannion
	WEISSE	Philippe	Quemperven
Excusés	ABRAHAM	Gilberte	Rospez
	BOITEL	Dominique	Kermaria-Sulard
	LE BIHAN	Paul	VP, Lannion
	ROBERT	Eric	Lannion
Assistaient	MONFORT	Jean-Jacques	DGS
	GUEGAN	Claudie	DGA
	TRAVERS-MILLET	Isabelle	Resp. Secrétariat Général
	HENRY	Marie-Claire	Directrice du service des finances
	ROLLAND-DISEZ	Nelly	Adjointe du service des finances
	MAHE	Michèle	Trésorière principale

ORDRE DU JOUR

- 1 Espace BOURSEUL : demande de mise à disposition de terrain et de toiture à l'association Objectif Autonomie pour une production d'électricité photovoltaïque**
- 2 Tableau des effectifs**
- 3 Attribution d'un logement de fonction**
- 4 Modification du taux du versement transports à compter du 01/072016**
- 5 Hôtel d'entreprises de Beg Ar C'hra : révision AP/CP**
- 6 Hôtel d'entreprises Pégase V : révision AP/CP**
- 7 Cotisations, participations et subventions 2016**
- 8 Fiscalité : vote des taux 2016 (TH, TFB, TFNB et CFE)**
- 9 Taux de la TEOM 2016**
- 10 Budget Primitif 2016**

A. COENT, Président de la commission, énonce l'ordre du jour destiné à préparer la séance du Conseil communautaire du 9 février prochain.

1 Espace BOURSEUL : demande de mise à disposition de terrain et de toiture à l'association Objectif Autonomie pour une production d'électricité photovoltaïque.

A. COENT présente cette demande de mise à disposition de terrain et de toiture formulée par Objectif Autonomie. En effet, cette association a fait part de ses projets, qui pourraient impacter significativement l'Espace Bourseul :

- L'Association installe régulièrement des parcours de sécurité routière (parcours vélos) dans les communes, à destination des enfants des écoles ; pour faciliter son organisation logistique et sa visibilité, Objectif Autonomie souhaite que LTC lui mette à disposition un terrain engazonné de l'Espace Bourseul (environ 1 000 m² à droite du portail d'entrée), pour y aménager ce parcours de sécurité routière. La demande ne porte que sur la mise à disposition du terrain, dans la mesure où cette association peut apparemment facilement disposer de mécénats pour financer ces travaux.
- Sur ce terrain mis à disposition, Objectif Autonomie souhaite également installer à ces frais une ombrière photovoltaïque (environ 600 m² soit 100 kWc), qui grâce à l'électricité revendue lui apporterait des fonds pour le financement du fonctionnement de l'association (environ 14 k€ de recettes par an). L'investissement serait, selon Objectif Autonomie, couvert par un financement participatif (mécénat, crowdfunding ; possibilités de crédits d'impôt).
- Objectif Autonomie souhaite en outre que LTC lui mette à disposition une partie des toitures de l'Espace Bourseul ou de l'Espace Amère voisin, pour y installer à ces frais des panneaux solaires photovoltaïques (environ 600 m² soit 100 kWc), également dans le cadre d'un financement participatif (donc sans demande de financement à LTC) ; l'électricité revendue permettrait aussi de financer le fonctionnement de l'association (environ 14 k€ de recettes par an).

Par ailleurs, se pose également la question de la subvention accordée à l'association Objectif Autonomie pour le financement d'un emploi de secrétariat. Depuis plusieurs années, LTC finance (avec le Département des Côtes d'Armor), dans le cadre du dispositif des emplois associatifs, environ 1/3 de cet emploi. En 2015, LTC a versé à ce titre 7 350 € à l'association, au titre du budget annexe Transports.

En compensation de cette subvention, LTC a obtenu que cette secrétaire soit mise à disposition du service Transports une journée par semaine. Il faut toutefois constater que cette mise à disposition n'apporte pas réellement d'aide aux services et qu'il serait préférable d'y mettre un terme.

F. BOURIOT complète cette présentation en signalant que les locaux sont mis à disposition.

A. COENT précise que ce dossier a été examiné en Bureau exécutif.

Il note que ce projet nécessite de construire un business plan.

Les principales remarques sont les suivantes :

- Questionnement sur l'objet social de l'association car cette association n'a pas vocation à produire de l'énergie.
- A la question sur le financement de l'emploi de secrétariat, A. COENT signale qu'il ne s'agit pas aujourd'hui de remettre en cause l'aide à l'emploi mais d'examiner leur projet.
- La fiabilité du projet est à examiner en raison d'un prix de rachat de l'électricité qui est de moins en moins intéressant alors l'investissement est très important.
- La pertinence de ce type de projet sur cet espace d'activité est également évoquée car il s'agit d'un espace à vocation industrielle.

A. COENT propose de surseoir l'avis de la commission.

➤ **Décision de la commission de surseoir l'avis**

2 Tableau des effectifs.

A. COENT présente les créations d'emplois proposées au prochain conseil :

1 – Pôle Economie / aménagement

Dans le cadre de la mise en œuvre de la plateforme locale de rénovation de l'habitat à compter du 1er avril prochain, il est nécessaire de mobiliser les moyens humains pour permettre à la fois de développer les services auprès des particuliers et renforcer les partenariats avec les artisans.

Au delà de la mutualisation des moyens déjà existants à la Communauté et au poste de conseiller déjà créé, il apparaît nécessaire de créer

- **Un emploi de technicien énergie** en remplacement d'un poste déjà créé pour 3 ans le 18 décembre 2012, dédié au patrimoine communautaire. Le poste créé pour une durée de trois ans est financé par l'ADEME et la région.

Les principales missions :

Missions en lien avec le patrimoine communautaire et les communes (à terme 0,5 ETP)

- Réaliser un bilan et un suivi énergétique annuel personnalisé pour chaque collectivité dont il sera référent.
- Réaliser, mettre à jour l'inventaire des patrimoines communautaires et communaux.
- Analyser les comportements énergétiques de la collectivité et élaborer un programme pluriannuel d'actions en vue d'une meilleure gestion et d'une diminution des consommations, des dépenses énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre.
- Présenter et mettre en valeur les résultats annuels : bilan, rapport de suivi, plan d'actions.
- Accompagner, conseiller la collectivité sur l'ensemble des projets relatifs à l'énergie
- Sensibiliser et former les agents, les élus aux problématiques énergétiques et aux usages de leur patrimoine
- Mettre en réseau les élus et les agents du territoire pour créer une dynamique d'échanges

Missions en lien avec plateforme de l'habitat (à terme 0,5 ETP)

- Assurer un accompagnement technique personnalisé de particuliers souhaitant engager des travaux de rénovation thermique
- Proposer un diagnostic énergétique (en régie pour les travaux simples / par un diagnostiqueur pour les travaux complexes),
- Préconiser des travaux et assurer un suivi post-travaux et sensibiliser aux éco-gestes,
- Compiler ces données sur le site internet de la plateforme, réaliser des rapports techniques
- Instruire les dossiers et les demandes d'aides relatifs à ces thématiques.

- **Un emploi de conseiller technique**, créé pour une durée de trois ans, pour répondre à hauteur d'un mi-temps au transfert de l'espace info énergie du pays au sein de la nouvelle plateforme portée par LTC (mi-temps financé à 100 % par l'ADEME et la Région) ainsi que pour répondre aux nouveaux besoins (2ème mi-temps également financé mais en partie par l'ADEME et la Région).

Les principales missions :

- Accueillir, conseiller et orienter, au Point Information Habitat et dans ses permanences délocalisées, en matière de rénovation thermique et d'amélioration de l'habitat, d'adaptation du logement au handicap et à la vieillesse, d'accession à la propriété, de location, d'accès au logement locatif social, d'investissement locatif : Apporter des conseils techniques et des conseils financiers et réglementaires
- Assurer un accompagnement technique personnalisé de particuliers souhaitant engager des travaux de rénovation thermique : proposer un diagnostic énergétique, préconiser des travaux, accompagner dans l'élaboration du plan de financement et du choix des différents scénarios, assurer un suivi post-travaux et sensibiliser aux éco-gestes, Instruire les dossiers et les demandes d'aides relatifs à ces thématiques
- Animer la plateforme locale de l'habitat : partenariat avec les professionnels du bâtiment, actions de sensibilisation auprès du grand public, participation au réseau régional des plateformes et des EIE.

L'intéressé(e) devra justifier d'un diplôme de niveau bac +2 minimum, spécialité énergie et / ou thermique

La rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer, au maximum sur l'indice terminal de la grille des techniciens territoriaux

- **Un emploi d'adjoint technique 2ème classe** créé afin de permettre la pérennisation d'un emploi de contractuel déjà existant au sein du service habitat et redéployé sur la plateforme.

2 – Pôle eau/environnement

- Aucun fonctionnaire n'ayant pu être recruté dans les conditions prévues par la loi (article 3-3 2°) et les besoins des services le justifiant, il apparaît nécessaire de recruter pour une durée de trois ans un **emploi de chargé de mission environnement** à temps complet à compter du 1er mars 2016.

Ses principales missions :

- Mise en place de la base de données «qualité eau» du SAGE Baie de Lannion en étroite relation avec le service eau et assainissement de Lannion-Trégor Communauté, les coordonateurs de programme de bassin versant et les services de l'Etat,
- Mise en œuvre de certaines missions relatives au Plan algues vertes sur les bassins versants de la Lieue de Grève :
- Finalisation des inventaires de zones humide
- Animation auprès des agriculteurs en vue de la contractualisation de Mesures Agri- Environnementales dédiées à la gestion des zones humides
- Participation aux autres actions de communication
- Coordination du suivi de la qualité de l'eau
- Appui en ingénierie dans le cadre des missions confiées au service environnement

L'intéressé devra justifier d'un diplôme de niveau bac +5 minimum, spécialité environnement,

La rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer, au maximum sur l'indice terminal de la grille des ingénieurs territoriaux. L'intéressé bénéficiera du régime indemnitaire afférent au grade d'ingénieur.

➤ **Avis favorable**

3 Attribution d'un logement de fonction.

A. COENT donne lecture du projet de délibération présenté au prochain conseil.

Conformément à l'article 21 de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 modifiée relative à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes, il appartient au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué à titre gratuit ou moyennant une redevance, en raison des contraintes liées à leur fonction.

Pour rappel un logement de fonction peut être attribué après avis du comité technique :

- **Pour nécessité absolue de service**
Ce dispositif est réservé aux agents qui ne peuvent accomplir normalement leur service sans être logés sur leur lieu de travail ou à proximité notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité.
Chaque concession de logement est octroyée à titre gratuit.
- **Pour occupation précaire avec astreinte**
Ce dispositif est réservé aux emplois tenus d'accomplir un service d'astreinte et qui ne remplissent pas les conditions ouvrant droit à la concession d'un logement pour nécessité absolue de service.
Chaque concession de logement est octroyée à titre onéreux (50 % de la valeur locative).

Il est précisé que toutes les charges courantes liées au logement de fonction, dans les 2 cas, sont acquittées par l'agent.

Il y a lieu de fixer la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction comme suit :

pour nécessité absolue de service :

Emplois	Obligations liées à l'octroi du logement
Agent technique de l'abattoir	Sécurité des installations de l'abattoir

A. COENT précise que le logement sera attribué tant que l'abattoir est sur place, soit 3 ans et que cela est déclaré comme avantage en nature.

➤ Avis favorable**4 Modification du taux du versement transports à compter du 01/07/2016.**

F. BOURIOT signale que, depuis le 1er janvier 2016, le VT est une taxe payée par les établissements publics et privés de plus de 11 salariés (équivalent temps plein) non exonérés, situés sur le périmètre de transports urbains. Cette taxe repose sur les salaires bruts versés, non plafonnés ; elle est collectée par les URSSAF et les Caisses de Mutualité Sociale Agricole qui la reversent au comptable public.

Il propose, compte tenu des besoins de financement du service transport pour assurer notamment le financement de la ligne 15 (liaison Lannion- Perros-Guirec) d'augmenter le taux de VT de 0.50% à 0.55% à compter du 1er juillet 2016 conformément à l'article L2333-67 du CGCT.

C. SEUREAU souhaite avoir des précisions sur le transfert par le Conseil départemental de la ligne 15.

J-J. MONFORT rappelle que le transfert de cette ligne est lié au changement de périmètre en janvier 2014. Le Conseil départemental en est toutefois resté gestionnaire. Mais au 1er aout prochain, la DSP du Département s'arrête. L'agglomération a d'ores et déjà pris les dispositions pour une consultation. Le coût se chiffre à 1 million d'euros.

Pour le moment, la situation est assez floue. Le Département doit assumer 500 000 € au titre de sa compétence. L'agglomération doit prendre en charge le précédent déficit. Il s'agit d'une charge importante à assumer par le VT mais avec des incertitudes qui risquent de creuser davantage l'écart. L'équation reste complexe à résoudre d'autant que la ligne est mixte. Des négociations serrées sont attendues notamment avec la Région qui, en raison de la loi NOTRe, va reprendre cette compétence.

➤ Avis favorable**5 Hôtel d'entreprises de Beg Ar C'hra : révision AP/CP**

F. BOURIOT présente le projet de délibération.

VU la délibération du 16 janvier 2014 approuvant la mise en place d'une autorisation de programme et de crédit de paiement pour la construction de l'hôtel d'entreprises à Beg Ar C'hra,

VU la délibération du 30 septembre 2014 approuvant la révision de l'autorisation de programme et de crédit de paiement pour la construction de l'hôtel d'entreprises à Beg Ar C'hra,

VU la délibération du 17 mars 2015 approuvant la révision de crédit de paiement pour la construction de l'hôtel d'entreprises à Beg Ar C'hra,

VU la délibération du 10 novembre 2015 approuvant la révision des crédits de paiement pour la construction de l'hôtel d'entreprises à Beg Ar C'hra:

N° AP	Libellé AP	Montant AP	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	TOTAL CP
		initiale					
2015IMOCP2	Hôtel d'entreprises à Beg Ar C'hra	2 020 000€	66 161.79€	790 000€	50 000€	1 113 838.21€	2 020 000€

CONSIDERANT que les crédits de paiement ouverts sur l'exercice 2015 n'ont pas été entièrement mandatés. Le montant s'élève à 774 575,17€.

CONSIDERANT que les crédits de paiement non mandatés en année N sont reportés automatiquement sur les crédits de paiement de l'année N+1 soit : 15 424,83€

CONSIDERANT qu'il est proposé de modifier le montant des crédits de paiements conformément au tableau ci-dessous :

N° AP	Libellé AP	Montant AP	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	TOTAL CP
		initiale					
2015IMOCP2	Hôtel d'entreprises à Beg Ar C'hra	2 020 000€	66 161.79€	774 575,17€	65 424,83 €	1 113 838,21€	2 020 000€

➤ Avis favorable

6 Hôtel d'entreprises Pégase V : révision AP/CP

F. BOURIOT présente le projet de délibération.

VU la délibération du 16 janvier 2014 approuvant la mise en place d'une autorisation de programme et de crédit de paiement pour la construction de l'hôtel d'entreprises à Pégase V,
VU la délibération du 30 septembre 2014 approuvant la révision de l'autorisation de programme et de crédit de paiement pour la construction de l'hôtel d'entreprises à Pégase V,
VU la délibération du 17 mars 2015 approuvant la révision des crédits de paiement pour la construction de l'hôtel d'entreprises à Pégase V,

N° AP	Libellé AP	Montant AP initiale	CP 2014	CP 2015	TOTAL CP
2015IMOCPI	Hôtel d'entreprises à Pégase V	3 200 000€	1 218 558,58€	1 981 441,42€	3 200 000€

CONSIDERANT que les crédits de paiement ouverts sur l'exercice 2015 n'ont pas été entièrement mandatés. Le montant mandaté s'élève à 1 490 250,69€

CONSIDERANT que les crédits de paiement non mandatés en année N sont reportés automatiquement sur les crédits de paiement de l'année N+1 soit: 491 190,73€

CONSIDERANT que les engagements pris nécessitent d'augmenter le montant du programme de 108 819€

CONSIDERANT qu'il est proposé de modifier le montant du programme et des crédits de paiement conformément au tableau ci-dessous:

N° AP	Libellé AP	Montant AP	CP 2014	CP 2015	CP 2016	TOTAL CP
2015IMOCPI	Hôtel d'entreprises à Pégase V	3 308 819€	1 218 558,58€	1 490 250,69€	600 009,73€	3 308 819€

➤ **Avis favorable**

F. BOURIOT précise qu'une autre révision sera également examinée au prochain conseil concernant la Plateforme bois énergie.

7 Cotisations, participations et subventions 2016

A. COENT signale, avant examen détaillé du tableau récapitulatif distribué, le contexte de réduction des aides. Il note, toutefois, une augmentation globale par rapport à 2015 en raison de nouvelles demandes.

Après examen de la commission, les cotisations, participations et subventions 2016 se déclinent de la façon suivante :

BUDGET PRINCIPAL SECTION DE FONCTIONNEMENT

Articles	Fonction	Libellé/Nom du bénéficiaire	BP 2016 MONTANTS PROPOSES	BP 2016 MONTANTS VOTES
6553		CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS OBLIGATOIRES	2 263 420,00 €	
	113	Contingent SDIS	2 263 420,00 €	
6554		CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT	242 600,00 €	
	O20	Syndicat mixte Mégalis Bretagne	7 600,00 €	
	820	Syndicat mixte du SCOT	97 000,00 €	
	830	Syndicat Jaudy Guindy Bizien	28 000,00 €	
	95	Syndicat mixte du Planétarium	110 000,00 €	
6558		AUTRES CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT	90 614,00 €	
	830	Pays de Guingamp Sage Argoat Trégor Goëlo	5 000,00 €	
	830	Syndicat mixte Haut Léon	600,00 €	
	90	Pays du Trégor-Goëlo	85 014,00 €	
65732		SUBV. FONCTIONNEMENT REGION	299 102,00 €	
	233	Conseil Régional: Campus Numérique	8 102,00 €	
	90	Conseil Régional : pôles de compétitivité	270 000,00 €	
	95	Conseil Régional : stratégie marketing	21 000,00 €	
65733		SUBV. FONCTIONNEMENT DEPARTEMENT	4 000,00 €	
	O48	Coopération Haïti provision	4 000,00 €	
657362		SUBV. FONCTIONNEMENT CCAS	778 000,00 €	
	520	CIAS	778 000,00 €	
657363		SUBV. FONCTIONNEMENT ETS CARACTERE ADMINISTRATIF	1 030 818,00 €	
	311	Budget Annexe Ecole de Musique Communautaire AC provisoire	667 883,00 €	
	322	Budget Annexe Aquarium Marin AC	70 781,00 €	
	322	Budget Annexe Aquarium Marin complément	83 545,00 €	
	813	Budget Annexe Déchets AC	139 426,00 €	
	832	Budget Annexe Bassin Versant du Léguer AC	24 110,00 €	
	832	Budget Annexe Bassin Versant du Léguer complément	45 073,00 €	
65737		SUBV. FONCTIONNEMENT AUTRES ETS PUBLICS LOCAUX	2 104 962,74 €	
	231	ENSSAT: contrats doctoraux provision	90 000,00 €	
	815	Syndicat mixte de l'aéroport : fonctionnement	232 176,00 €	
	815	Syndicat mixte de l'aéroport : déficit ligne	621 900,00 €	
	95	Office de Tourisme Communautaire provision	1 160 886,74 €	
65738		SUBV. FONCTIONNEMENT AUTRES ETS PUBLICS LOCAUX	39 250,00 €	
	233	Université rennes 1: Projet Pépite	4 500,00 €	
	72	FSL Caisse d'allocations Familiales	16 000,00 €	
	72	Chambre des métiers : plateforme habitat	18 750,00 €	

Articles	Fonction	Libellé/Nom du bénéficiaire	BP 2016 MONTANTS PROPOSES	BP 2016 MONTANTS VOTES
6574		SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS PRIVEES	1 683 678,50 €	
	020	Alta	15 000,00 €	
	048	Coopération Mali provision	5 000,00 €	
	231	Enssat: projets étudiants	1 500,00 €	
	231	Association des élèves de l'Enssat (AEE)	700,00 €	
	232	Régate Nautisme étudiants IUT	200,00 €	
	232	Alive - étudiants IUT	200,00 €	
	232	BPM - étudiants IUT	300,00 €	
	232	Impact- étudiants IUT	150,00 €	
	232	WellCom - étudiants IUT	200,00 €	
	232	Com'On Action - étudiants IUT	150,00 €	
	232	Les Mots Dits - étudiants IUT	200,00 €	
	232	Talk To U - étudiants IUT	300,00 €	
	233	Photonics Bretagne	150 000,00 €	
	233	ASUL	1 600,00 €	
	24	AGCNAM formation continue	3 300,00 €	
	313	Compagnie Papier Théâtre	23 000,00 €	
	314	Carré Magique	578 000,00 €	
	314	Carré Magique: spectacle jeune public	30 000,00 €	
	321	La Ludothèque du trégor	30 300,00 €	
	33	RIMAT (dont 48 000€ pour les emplois + 10 000€ en subv exceptionnelle)	58 000,00 €	
	33	Ecole de musique des 3 rivières	21 409,00 €	
	33	Ty An Holl Plestin-les-Grèves: enseignement de la musique	4 630,00 €	
	33	Radomisol: enseignement de la musique	10 000,00 €	
	33	Centre culturel breton de Lannion (KSL): enseignement de la musique	3 100,00 €	
	33	Centre culturel de St Guénolé	1 100,00 €	
	33	La ruche artistique de ploubezre	900,00 €	
	33	Ouest armor image	6 500,00 €	
	33	Ti ar vro	3 000,00 €	
	33	Compagnie via cane	2 800,00 €	
	413	Lannion Natation dont 23 250€ pour les emplois	27 702,00 €	
	413	Les Sirènes lannionnaises	1 200,00 €	
	413	Ti Ploufs	500,00 €	
	72	Adil 22	3 000,00 €	
	830	Comité départemental des pêches	1 000,00 €	
	830	SCIC Bocagénése	9 935,00 €	
	833	LPO	15 000,00 €	
	90	Images et réseaux	65 000,00 €	
	90	B-Com	100 000,00 €	
	90	ADIT	178 053,00 €	
	90	Mission Locale	130 333,50 €	
	90	Maison de l'Emploi	25 350,00 €	
	90	Action carrière emploi pour l'emploi	7 500,00 €	
	90	Ohé Prométhée	2 700,00 €	
	90	ADESS	8 000,00 €	

Articles	Fonction	Libellé/Nom du bénéficiaire	BP 2016 MONTANTS PROPOSES	BP 2016 MONTANTS VOTES
	90	Banque Alimentaire emplois associatifs	9 200,00 €	
	90	Boutique de gestion	4 000,00 €	
	90	C.L.C.V. (au titre de la compétence économique)	1 940,00 €	
	90	Coopérative Avant Premières	15 000,00 €	
	90	Côtes d'Armor Développement	13 726,00 €	
	90	Entreprendre au féminin	1 000,00 €	
	90	Trégor Contact	10 000,00 €	
	90	Enveloppe : aide au 1 ^{er} commercial	50 000,00 €	
	95	Parc du Radôme	9 000,00 €	
	95	Centre de découverte du son 3,4,5	40 000,00 €	
	95	Enveloppe aide classement meublé de tourisme	3 000,00 €	
6743		SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	137 093,00 €	
	233	Cté Régional Sport Universitaire : Championnat de France canoë kay	3 000,00 €	
	233	Rythme and blouse IFSI : voyage pédagogique en Angleterre	500,00 €	
	314	Carré Magique : Cirque Plume	30 000,00 €	
	33	RIMAT : anniversaire 30 ans	10 000,00 €	
	33	Manifestations culturelles : provision	33 400,00 €	
	33	I Somambuli : festival courtjours	3 600,00 €	
	40	CAD 22 : salons nautiques provision	4 500,00 €	
	415	Tour de Bretagne cycliste	18 000,00 €	
	415	La Pierre Le Bigaut 2016	5 000,00 €	
	90	Côtes d'Armor Développement : salon de l'immobilier entreprises	16 000,00 €	
	90	Côtes d'Armor Développement : salon des entrepreneurs	2 093,00 €	
	90	Côtes d'Armor Développement : ligne grande vitesse	11 000,00 €	
		TOTAL DES PARTICIPATIONS & SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	8 673 538,24 €	

BUDGET PRINCIPAL SECTION D'INVESTISSEMENT

Articles	Fonction	Libellé/Nom du bénéficiaire	BP. 2016 MONTANTS PROPOSES	BP. 2016 MONTANTS VOTES
204121		SUBV. EQUIPEMENT REGION	26 276,00 €	
	233	Biens mobilier matériel pour enseignement supérieur	26 276,00 €	
204133		SUBV. D'EQUIPEMENT DEPARTEMENT : VOIRIE	17 940,00 €	
	832	Boviduc	17 940,00 €	
2041411		SUBV. D'EQUIPEMENT COMMUNES : MOBILIERS, MATERIELS, ETUD	20 200,00 €	
	72	Fdc études urbanismes	3 000,00 €	
	830	Fdc climat énergie	7 200,00 €	
	93	Fdc économie d'énergie	10 000,00 €	

Articles	Fonction	Libellé/Nom du bénéficiaire	BP 2016 MONTANTS PROPOSES	BP 2016 MONTANTS VOTES
2041412		SUBV. D'EQUIPEMENT COMMUNES : BATIMENTS & INSTALLATION	1 026 000,00 €	
	01	FCI 2016	500 000,00 €	
	40	Fdc base nautique (commune de la Courneuve)	40 000,00 €	
	72	Fdc foncier viabilisé	176 000,00 €	
	212	Fdc école primaire en lien avec contrat de territoire	20 000,00 €	
	213	Fdc école regroupées en lien avec contrat de territoire	20 000,00 €	
	30	Fdc culture en lien avec contrat de territoire	30 000,00 €	
	40	Fdc sports et jeunesse en lien avec contrat de territoire	50 000,00 €	
	811	Fdc Assainissement non collectif	10 000,00 €	
	830	Fdc climat énergie	100 000,00 €	
	95	Fdc tourisme en lien avec contrat de territoire	80 000,00 €	
2041413		SUBV. D'EQUIPEMENT COMMUNES : VOIRIE	200 000,00 €	
	822	Fdc voirie	200 000,00 €	
2041581		SUBV. D'EQUIPEMENT AUTRES GROUPEMENTS	6 710,00 €	
	820	Syndicat Mégalis	6 710,00 €	
2041622		SUBV. D'EQUIPEMENT CCAS : BATIMENTS & INSTALLATIONS	20 000,00 €	
	72	Construction logement social CCAS	20 000,00 €	
2041631		SUBV. D'EQUIPEMENT ETS CARACTERE ADMINISTRATIF : MOBILIER	25 000,00 €	
	322	Budget Annexe Aquarium Marin	25 000,00 €	
2041632		SUBV. D'EQUIPEMENT ETS CARACTERE ADMINISTRATIF : BATIMENTS	126 769,00 €	
	95	Syndicat mixte du Planétarium	126 769,00 €	
2041642		SUBV. D'EQUIPEMENT ETS CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	1 184 109,00 €	
	811	Régie autonome d'assainissement collectif	500 000,00 €	
	90	Budget Immobilier Industriel Locatif	462 872,00 €	
	90	EA Kergadic Perros-Guirec	80 000,00 €	
	90	EA Beg Ar C'hra Plounevez-Moëdec	26 400,00 €	
	90	EA Kerbiquet Cavan	114 837,00 €	
204171		SUBV. D'EQUIPEMENT AUTRES ETS PUBLICS LOCAUX : MOBILIER	1 000,00 €	
	830	Bailleurs sociaux : climat énergie	1 000,00 €	
204172		SUBV. D'EQUIPEMENT AUTRES ETS PUBLICS LOCAUX : BATIMENTS	166 000,00 €	
	72	Bailleurs sociaux : constructions neuves	158 000,00 €	
	93	SDE : bornes électriques	8 000,00 €	
204181		SUBV. EQUIPEMENT AUTRES ORGANISMES PUBLICS : MOBILIER	150 000,00 €	
	22	Codesup 2016 Lycée	50 000,00 €	
	231	Codesup 2016 Enssat	50 000,00 €	
	232	Codesup 2016 lut	50 000,00 €	
20421		SUBV. D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE : MOBILIER	102 500,00 €	
	233	Photonics Bretagne (tour de fibrage)	87 500,00 €	
	830	Entreprises : climat énergie	10 000,00 €	
	93	Entreprises : économie d'énergie	5 000,00 €	
20422		SUBV. D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE : BATIMENTS	1 395 000,00 €	
	413	Trégor sauvetage sportif et secourisme	2 000,00 €	
	72	Aides aux particuliers à l'accession à la propriété	877 000,00 €	
	811	Aides aux particuliers assainissement non collectif	240 000,00 €	
	90	Aides aux entreprises privées	276 000,00 €	
		TOTAL DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	4 467 504,00 €	

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS T.I.L.T.

Articles	Libellé/Nom du bénéficiaire	BP. 2016 MONTANTS PROPOSES	BP. 2016 MONTANTS VOTES
65714	SUBV. D'EQUIPEMENT COMMUNES	80 000,00 €	
	Subventions aux communes provision	80 000,00 €	
65732	SUBV. D'EXPLOITATION DEPARTEMENT	210 000,00 €	
	Département	210 000,00 €	
65737	SUBV. D'EXPLOITATION AUTRES ETS PUBLICS LOCAUX	17 754,00 €	
	Office de Tourisme Communautaire	17 754,00 €	
6574	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS PRIVEES	7 350,00 €	
	Objectif autonomie (emploi aidé)	7 350,00 €	
TOTAL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT		315 104,00 €	

BUDGET ANNEXE DECHETS

Articles	Libellé/Nom du bénéficiaire	BP. 2016 MONTANTS PROPOSES	BP. 2016 MONTANTS VOTES
6554	CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT	5 111 802,50 €	
	SMITRED	4 600 000,00 €	
	SMICTOM MENEZ BRE	511 802,50 €	
TOTAL DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT		5 111 802,50 €	

➤ Avis favorable**8 Fiscalité : vote des taux 2016 (TH, TFB, TFNB et CFE).**

F. BOURIOT informe qu'il est proposé de ne pas augmenter la fiscalité et de reconduire les taux votés en 2015 comme suit

	TAUX 2015 VOTES	TAUX 2016 PROPOSITION
Taxe d'habitation	12.65%	12.65%
Taxe foncière sur le bâti	0.00%	0.00%
Taxe foncière sur le non bâti	3.59%	3.59%
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	26.93%	26.93%

➤ Avis favorable**9 Taux de TEOM 2016.**

F. BOURIOT informe qu'il sera proposé au Conseil communautaire d'appliquer les taux différents de TEOM 2016 sur chacune des 6 zones comme suit :

ZONAGE	COMMUNES CONCERNEES	TAUX VOTES EN 2015	TAUX PROPOSES EN 2016
COMMUNES DU TERRITOIRE EX LTA			
ZONE A	LANNION	13.49%	13.49%
ZONE B	LOUANNEC TREBEURDEN TREGASTEL SAINT-QUAY-PERROS	11.55%	11.55%
ZONE C	KERMARIA-SULARD PLESTIN_LES_GREVES PLEUMEUR-BODOU PLOUBEZRE PLOULEC'H PLOUMILLIAU PLOUZELAMBRE PLUFUR ROSPEZ SAINT-MICHEL-EN-GREVE TREDREZ-LOCQUEMEAU TREDUDER TRELEVERN TREMEL TREVOU-TREGUIGNEC	13.44%	13.44%
COMMUNE DE PERROS-GUIREC			
ZONE D	PERROS-GUIREC	9.73%	9.73%
COMMUNES DU TERRITOIRE DE BAC			
ZONE E	LANVELLEC LOGUIVY-PLOUGRAS PLOUARET PLOUGRAS PLOUNERIN PLOUNEVEZ-MOËDEC TREGROM VIEUX-MARCHE	16.99%	16.99%
COMMUNES DU TERRITOIRE DE LA CC CENTRE TREGOR			
ZONE F	BERHET CAOUENNEC-LANVEZEAC CAVAN COATASCORN MANTALLOT PLUZUNET PRAT QUEMPERVEN TONQUEDEC	14.50%	14.50%

G. QUILIN s'interroge sur le budget « DECHETS » car il a été décidé d'augmenter le taux sur le secteur de Plouaret avec la fusion générant une recette supplémentaire.

J-J. MONFORT rappelle que cela avait fait l'objet d'une discussion au moment de la fusion avec l'idée de neutraliser les impacts de la fusion au niveau de la fiscalité. Par ailleurs, il précise qu'après la fusion, des ajustements ont été opérés afin que toutes les dépenses liées à ce service soient bien supportées par ce budget annexe et non plus par le budget principal.

➤ **Avis favorable**

10 Budget Primitif 2016

F. BOURIOT présente le budget primitif 2016 en signalant en préambule, les conditions difficiles pour finaliser le document compte tenu du changement de logiciel. Aussi, tient-il à remercier les services, et particulièrement le service Finances, pour leur grande implication.

Il passe en revue la note de présentation de ce budget (cf. document joint).

En synthèse, les budgets sont présentés comme suit :

Approuver le **BUDGET PRINCIPAL M14 (T.T.C.)** dont la balance s'établit comme suit :

- section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **14 341 740€**
- section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **39 379 333€**

Approuver le **BUDGET DECHETS M14 (T.T.C.)** dont la balance s'établit comme suit :

- section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **6 475 489€**
- section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **12 170 914€**

Approuver le **BUDGET IMMOBILIER INDUSTRIEL LOCATIF M4 (H.T.)** dont la balance s'établit comme suit :

- section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **9 043 616 €**
- section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **7 274 847 €**

Approuver le **BUDGET TRANSPORTS INTERCOMMUNAUX LANNION-TREGOR M43 (H.T.)** dont la balance s'établit comme suit :

- section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **350 230 €**
- section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **2 874 352 €**

Approuver le **BUDGET S.P.A.N.C. M49 (T.T.C.)** dont la balance s'établit comme suit :

- section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **16 000 €**
- section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **234 500 €**

Approuver le **BUDGET VOIRIE M14 (T.T.C.)** dont la balance s'établit comme suit :

- section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **154 157 €**
- section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **1 030 096 €**

Approuver le **BUDGET ZONE D'ACTIVITES «PEGASE & LE RUSQUET» M14 (H.T.)** dont la balance s'établit comme suit :

- section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **488 304 €**
- section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **525 004 €**

Approuver le **BUDGET ZONE D'ACTIVITES BUHULIEN M14 (H.T.)** dont la balance s'établit comme suit :

- section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **165 659 €**
- section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **241 059 €**

Approuver le **BUDGET ZONE D'ACTIVITES LOUANNEC M14 (H.T.)** dont la balance s'établit comme suit :

- section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **513 560 €**
- section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **530 160 €**

Approuver le **BUDGET ZONE D'ACTIVITES BEL AIR M14 (H.T.)** dont la balance s'établit comme suit :

- section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **2 830 880 €**
- section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **2 910 080 €**

Approuver le **BUDGET ZONE D'ACTIVITES «LA CROIX ROUGE» PLOUMILLIAU M14 (H.T.)** dont la balance s'établit comme suit :

- section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **383 247 €**
- section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **425 547 €**

Approuver le **BUDGET ZONE D'ACTIVITES «LE CHATEL» PLESTIN-LES-GREVES M14 (H.T.)** dont la balance s'établit comme suit :

- section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **211 401 €**
- section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **231 521 €**

Approuver le **BUDGET ZONE D'ACTIVITES «DOLMEN» TREGASTEL M14 (H.T.)** dont la balance s'établit comme suit :

- section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **133 579 €**
- section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **136 819 €**

Approuver le **BUDGET ZONE D'ACTIVITES TREMEL M14 (H.T.)** dont la balance s'établit comme suit :

- section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **79 985 €**
- section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **90 035 €**

Approuver le **BUDGET ZONE D'ACTIVITES DE KERMARIA-SULARD M14 (H.T.)** dont la balance s'établit comme suit :

- | | |
|--|---------------|
| • section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de | 0.00 € |
| • section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de | 0.00 € |

Approuver le **BUDGET ZONE D'ACTIVITES DE PEGASE V M14 (H.T.)** dont la balance s'établit comme suit :

- | | |
|--|--------------------|
| • section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de | 2 067 051 € |
| • section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de | 2 499 151 € |

Approuver le **BUDGET ESPACE D'ACTIVITES TREDEZ-LOCQUEMEAU M14 (H.T.)** dont la balance s'établit comme suit :

- | | |
|--|-----------------|
| • section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de | 57 825 € |
| • section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de | 79 925 € |

Approuver le **BUDGET ESPACE D'ACTIVITES TREVOU-TREGUIGNEC M14 (H.T.)** dont la balance s'établit comme suit :

- | | |
|--|------------|
| • section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de | 0 € |
| • section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de | 0 € |

Approuver le **BUDGET ESPACE D'ACTIVITES KERGADIC PERROS-GUIREC M14 (H.T.)** dont la balance s'établit comme suit :

- | | |
|--|--------------------|
| • section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de | 606 063 € |
| • section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de | 1 212 063 € |

Approuver le **BUDGET ANNEXE ESPACE D'ACTIVITES BEG AR C'HRA M14 (H.T.)** dont la balance s'établit comme suit :

- | | |
|--|------------------|
| • section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de | 606 747 € |
| • section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de | 739 547 € |

Approuver le **BUDGET ESPACE D'ACTIVITES PARC AN ITRON M14 (H.T.)** dont la balance s'établit comme suit :

- | | |
|--|-----------------|
| • section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de | 30 531 € |
| • section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de | 41 631 € |

Approuver le **BUDGET ANNEXE ESPACE D'ACTIVITES DE KERBIQUET M14 (H.T.)**
dont la balance s'établit comme suit :

- section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **817 573 €**
- section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **1 506 173 €**

Approuver le **BUDGET ANNEXE ESPACE D'ACTIVITES LE QUELVEN M14 (H.T.)**
dont la balance s'établit comme suit :

- section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **25 700 €**
- section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **26 100 €**

Approuver le **BUDGET AQUARIUM MARIN M14 (H.T.)** dont la balance s'établit comme suit :

- section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **178 100 €**
- section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **527 926 €**

Approuver le **BUDGET BASSIN VERSANT DU LEGUER M14 (T.T.C.)** dont la balance s'établit comme suit :

- section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **339 654 €**
- section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **1 108 069 €**

Approuver le **BUDGET GESTION DELEGUEE DE L'EAU M49 (H.T.)** dont la balance s'établit comme suit :

- section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **381 000 €**
- section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **2 312 832 €**

Approuver le **BUDGET ABATTOIR M42 (H.T.)** dont la balance s'établit comme suit :

- section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **366 950 €**
- section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **608 853 €**

Approuver le **BUDGET ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE M14 (T.T.C.)** dont la balance s'établit comme suit :

- section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **37 110 €**
- section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de **1 237 362 €**

Approuver le **BUDGET DE LA REGIE AUTONOME « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » M49 (H.T.)** dont la balance s'établit comme suit :

- | | |
|--|---------------------|
| • section d'investissement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de | 9 761 000 € |
| • section de fonctionnement arrêtée en dépenses et en recettes à la somme de | 10 170 713 € |

A la question de J-M. BOURGOIN souhaitant savoir si le boviduc était toujours d'actualité, F. BOURIOT répond par l'affirmative puisqu'il est inscrit au BP.

F. BOURIOT précise que, s'agissant du budget « ABATTOIR », ont été repris les chiffres des services de la Ville de Lannion. Toutefois, des changements seront opérés afin d'appréhender au mieux, entre autres, les nouvelles charges. De même, il informe que le budget « ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE » est un budget très provisoire en attendant le projet pédagogique.

➤ Avis favorable